

## Note de présentation du budget primitif 2025 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif
  
- II- La Section de Fonctionnement
  - a. Les charges de fonctionnement
    - i. Les charges à caractère général
    - ii. Les charges de personnel
    - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
    - iv. Les charges financières
  
  - b. Les recettes de fonctionnement
    - i. Les produits des services
    - ii. Les dotations de l'Etat
    - iii. La fiscalité
    - iv. La reprise du résultat
  
- III- La section d'investissement
  - a. Les dépenses d'investissement
    - i. Les dépenses d'entretien et achats
    - ii. Les investissements en cours
  - b. Les recettes d'investissement
  
- IV- La dette

## I. Présentation générale du budget primitif 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 4 441 321.02€

- Section d'investissement : 4 353 734.25 €

Le budget primitif 2025 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 1 241 465.02€
- Un résultat d'investissement (excédent) reporté de : 1 355 364.69€

## II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 441 321.02€

### a. Les charges de fonctionnement

#### i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 111 000€, elles sont en baisse par rapport aux prévisions 2024 mais légèrement supérieures aux réalisations budgétaires 2024 (prévision : 1 163 000 €, réalisations 1 044 283.16 €). Des augmentations sont prévues pour tenir compte de l'augmentation des prix des repas au restaurant scolaire suite au renouvellement de marché ainsi que des coûts de la maintenance des bâtiments qui augmentent et les assurances.

Les prévisions pour les autres postes de dépenses sont relativement stables.

#### ii. Les charges de personnel

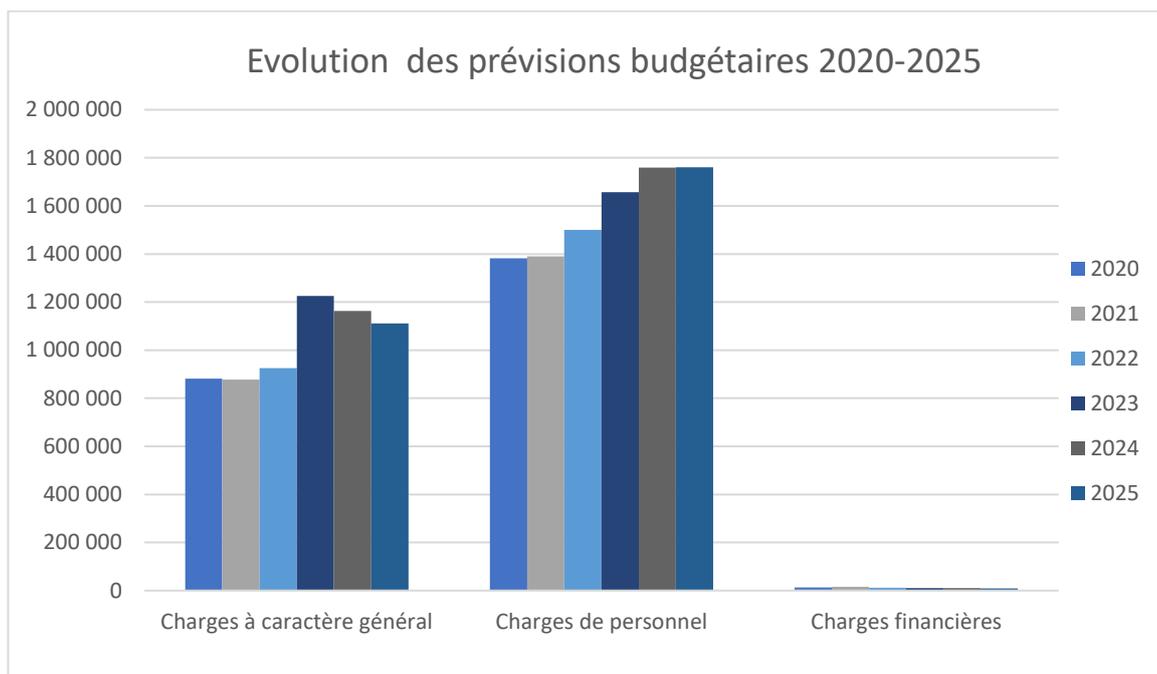
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 761 000 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2024 (budgétisé : 1 759 200€ - réalisé 1 617 291.66€). Le budget tient compte du relèvement des cotisations retraite et du glissement vieillesse technicité.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en légère augmentation : 221 300 € (215 000€ en 2024), elles tiennent compte d'une éventuelle subvention à Saint Vincent de Paul dans le cadre de leur déménagement.

iv. Les charges financières

Les charges financières sont en légère baisse (9 000 € en 2025, contre 10 000€ en 2024), correspondant à une baisse de la dette.



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les recettes provenant des services sont en augmentation (606 200.00€ en 2025, contre 584 500 € en 2024). Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs, la fréquentation des différents services scolaires et périscolaires reste élevée.

ii. Les dotations de l'Etat

Les prévisions budgétaires liées aux dotations de l'Etat sont relativement stables pour 2025 (prévision de 709 650.00 € en 2025). Certaines prévisions comme les compensations d'exonération de l'Etat pour la taxe foncière ont été ajustées, la dotation de solidarité

rurale devrait augmenter, le DRCTP sera en forte baisse (-55%) ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

### iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières de 1.7%.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	Bases 2024	Bases 2025	2024	2025
Taxe d'habitation	68171	45900	12.44%	12.44
Taxe foncière (bâti)	4040239	4132000	44.73 %	44.73 %
Taxe foncière (non bâti)	69571	70700	40.22 %	40.22%

Le produit attendu s'élève à 1 339 418 € en 2024 (1 312 872€ perçu en 2024).

Hormis les impôts directs locaux qui devraient augmenter suite à la revalorisation des bases, les autres impôts et taxes devraient être stables.

### iv. La reprise du résultat 2024

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2024 pour un montant de 1 241 465.02 €.

## III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 4 353 734.25 €

### a. Les dépenses d'investissement

#### i. Les dépenses d'immobilisations incorporelles et subventions d'équipement

Ces dépenses s'élèvent à 62 000€. Elles correspondent au début des études sur la réhabilitation ou le transfert de l'école élémentaire et à un changement de logiciel pour la crèche.

ii. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (2 317 655.68) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont la création d'une halle sur la place de la salle polyvalente, l'aménagement d'un skate park, le versement de la participation pour l'aménagement de la Rue du Bois d'Ennebourg, des plantations d'arbres, la réfection du sol de la salle du centre socio-culturel, la rénovation des murs de l'Eglise, l'acquisition de matériel pour les services techniques (épareuse).

iii. Les investissements en cours

Les investissements porteront sur la rénovation énergétique de la salle des sports ;

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement.

La commune devrait bénéficier de 80 000.00 € de FCTVA. La commune pourra également bénéficier de subventions pour l'amélioration énergétique de la salle des sports N°1.

La Commune bénéficiera également de la vente des logements sociaux Impasse Grand Cour.

IV. La dette

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 747 000€ ;

L'annuité de la dette s'élève en 2025 à 71 150.98€.